CONSEIL COMMUNAL D'ETOY Du 22 juin 2020 à 20h00 Présidence : M. Luc Magnollay Salle polyvalente

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme F. Gantin, aux représentantes de la presse : journal de Morges et journal de la Côte, aux invités M. T. Brütsch, architecte de la future salle multisports, et M. L. Yourassoff ingénieur pour la construction, le Président remercie chacun de respecter les distances sociales et les prescriptions Covid encore en vigueur à ce jour et remercie particulièrement le concierge, l'huissier et la Municipalité pour la mise en place de la salle et des infrastructures nécessaires au bon déroulement de cette Assemblée. Il a été prévu des micros itinérants afin de ne pas devoir pousser la voix, les Conseillers sont donc priés de faire un signe et d'attendre que le micro soit à leur hauteur pour s'exprimer, ceci également afin d'assurer la bonne prise du PV. Avant d'ouvrir la séance, le Président demande à prendre un instant pour ceux qui ont vécu ces derniers mois des instants difficiles voire tragiques, et adresse à nos concitoyens, pour certains membres de notre Conseil communal, un chaleureux message de sympathie ; nos pensées positives les entourent et les accompagnent dans leur deuil. Enfin, chacun est invité à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la commune. 8 membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019
- 3. Assermentation de 3 Conseillers
- 4. Communications du Bureau du Conseil
- 5. Communications de la Municipalité
- 6. Présentation de l'avancement du projet de la salle multifonctions
- 7. Information sur les modifications apportées par le Canton pour la validation au « Règlement sur le fonds pour le développement durable et l'efficacité énergétique »

- 8. Nomination d'une Commission pour l'étude du préavis n° 02/2020 relatif à la demande d'augmentation du nombre de Conseillers suppléants au Conseil communal
- 9. Nomination d'une Commission pour l'étude du préavis n° 03/2020 relatif au règlement communal sur la protection des arbres
- 10 Rapport des délégués au Conseil inter-communal de l'Assagie
- 11. Rapport du Président
- 12. Rapport du Syndic
- 13. Election du Président
- 14. Election des Vice-Présidents
- 15 Election des scrutateurs
- 16. Election des scrutateurs suppléants
- 17. Commission de gestion : prolongation exceptionnelle du mandat de la Commission de gestion actuelle au 30 septembre 2020, report de l'élection au 14 septembre 2020
- 18. Propositions individuelles

L'ordre du jour est modifié comme suit : la présentation de l'avancement du projet de la salle multifonctions est avancée au point 6 afin de pouvoir libérer les invités plus rapidement.

Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité.

1. Appel:

40 Conseillers participent à la séance, 8 excusés, 1 absent.

Le Président constate que le quorum est atteint (actuellement de 26) et que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 :

Corrections demandées par M. B. Cuanoud :

Page 2615: ...est de trouver ce qui est faisable à l'échelle de chaque

Page 2620: Merci beaucoup à Jonas et Christophe. L'idée est donc d'organiser une journée participative au cours de laquelle chaque participant peut faire des propositions de réalisations. Je crois que l'idée c'est vraiment de faire une journée où la réalisation va dépendre des idées que chacun amène.

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

Laurence JOBIN, Ugo RATTENNI, Thibault TRIBOLET

Après lecture de l'article 5 du règlement du Conseil par le Président, les trois nouveaux Conseillers élus le 1^{er} mars dernier, lèvent la main droite et disent tour à tour « Je le promets ».

L'Assemblée les accueille par de chaleureux applaudissements.

4. Communications du Bureau du Conseil :

- M. L. Magnollay - Président :

Je vais faire vite vu l'ordre du jour et je crois que les communications de la Municipalité sont assez chargées. Depuis le 9 décembre passé, nous avons été appelés deux fois aux urnes, le 9 février pour des votations fédérales doublées d'une élection complémentaire au Conseil cantonal et d'une élection complémentaire au Conseil communal. Pour rappel, l'initiative « davantage de logements abordables » avait été acceptée par notre commune par 392 voix pour et 353 contre, rejetée sur le plan national. L'objet 2, interdiction de la discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle avait été accepté avec 632 oui contre 123 non, participation 49,53%, également sur le plan national. Pour l'élection complémentaire. Mme Christelle Luisier-Brodard est arrivée en tête dans notre commune avec 305 voix sur 533, une petite participation de 35.32%. Et finalement ballotage général pour les vingt-trois candidats à la complémentaire du Conseil communal, avec une participation encore plus faible de 35,18%.

Lors du deuxième tour du 1er mars, nous avions dix candidats pour le Conseil communal, la participation a été très faible, 25,22%, seulement 482 votants et le résultat que nous connaissons pour avoir assermenté les trois élus. Finalement, pour rappel, vous avez à l'écran les prochaines dates des Conseils et les dates de remise des rapports.

<u>Votations 2020:</u> 09 février / 1 mars / 17 mai / 19 mai / 27 septembre / 29 novembre.

Séances CC 2020	Remise des rapports	Commentaires
24 février	12 février	<u>Annulé</u>
30 mars	18 mars	<u>Annulé</u>
11 mai	29 avril	<u>Annulé</u>
22 juin	10 juin	
14 septembre	02 septembre	
26 octobre	14 octobre	
07 décembre	25 novembre	Repas de fin d'année

5. Communications de la Municipalité :

a) M. J. Fernandez - Syndic:

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, l'année 2020 a débuté par cette crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19, ceci nous a restreints dans nos activités, dans nos relations et dans notre vie en général. Je ne vais pas revenir sur les décisions prises par nos autorités fédérales ou cantonales, mais vous apporter quelques informations sur la manière dont nous avons tenté de gérer au mieux ces moments parfois difficiles au sein de notre commune.

La Municipalité a immédiatement mis en place un plan de crise pour pouvoir assurer la continuité des activités qu'elles soient liées à l'administration, aux services de conciergerie ou de voirie.

L'administration communale a été fermée et des équipes se relayaient, deux personnes par semaine, afin de pouvoir répondre aux sollicitations de nos concitoyennes et concitoyens et d'avoir une ligne téléphonique ouverte. Les concierges, étant donné la fermeture des écoles, ont également travaillé sous cette forme. La voirie quant à elle a dû assumer presque quotidiennement la gestion des déchets et la déchetterie est restée ouverte avec des modalités d'accès modifiées. Nous avons pu compter sur notre Municipal Charly Viquerat, chargé de notre informatique, que je remercie ici et qui dans un temps record nous a permis de mettre en place un système de travail à domicile et permis à la Municipalité de pouvoir continuer à gérer les affaires même à distance. Les séances de Municipalité ont pu se dérouler normalement par vidéoconférence.

Nous avons pris toutes les mesures sanitaires nécessaires pour la protection de nos collaboratrices et collaborateurs, par l'achat de masques, gants et gel hydroalcoolique. Des panneaux en plexiglas ont également été installés pour la protection des guichets.

Nous avons, en collaboration avec la direction des écoles, appliqué les protocoles de protection pour l'accès aux préaux et le mode ainsi que les périodes de désinfection des classes et des bâtiments scolaires.

Nous tenons à remercier tout notre personnel communal pour sa disponibilité, sa flexibilité et son engagement sans faille tout au long de ces semaines de confinement.

Une mesure importante a été prise dès le début en faveur des commerces qui ont dû obligatoirement fermer ou réduire leurs activités, et pour lesquels la commune est bailleresse. En effet, nous avons exonéré du paiement entier les loyers des mois d'avril et mai et du paiement de 50 % du loyer pour le mois de juin aux commerces fermés. Pour ceux partiellement ouverts nous avons réduit le loyer de 50 % pour la même période.

Un remerciement tout particulier à la Jeunesse d'Etoy pour son engagement dès la première heure afin d'aider les personnes à risques ou avec des difficultés à faire leurs courses ou aller chercher Egalement un grand merci aux restaurateurs et traiteurs qui ont décidé de fournir des repas à l'emporter ce qui a été une aide considérable pour bon nombre de nos habitants.

La vie reprend son cours avec encore des mesures que nous devons continuer de suivre et de respecter, nous nous devons de rester vigilants.

Je vous remercie de votre attention.

b) Mme. T. Severin:

Quelques mots sur la poursuite de certaines activités en cette période de confinement par rapport au centre des Jeunes qui s'est efforcé de garder le lien avec les jeunes qui n'étaient plus à l'école, en se réorganisant via les réseaux sociaux, via des plateformes en ligne, en organisant des jeux, des moments de discussion et en maintenant aussi une permanence téléphonique pour les jeunes qui auraient eu besoin de discuter avec un adulte qui n'était pas de la famille jusqu'à la reprise des écoles. Reprise partielle le 11 mai pour la partie parascolaire avec des règles très strictes : dans un premier temps nous avons dû passer à un accueil sur inscription, et dans l'espace buvette ici en bas, puisque les locaux du centre sont relativement exigus et empêchaient un accueil de groupes qui préserve la distanciation sociale entre les adultes et les jeunes. Dès le 8 juin, au bout de deux semaines, on a pu rouvrir un accueil sans inscription, on regarde seulement un peu les listes des enfants qui viennent tout en restant ici en bas pour l'instant. Et puis l'organisation des activités pendant les vacances qui ont pu être repensées de manière à pouvoir avoir lieu sans déplacement. Notre médiathèque qui s'est aussi beaucoup investie pour mettre en place un service de livraison à domicile pour les plus de soixante ans, sur commande, et une réouverture partielle des locaux puisque les conditions d'hygiène exigées ne permettaient pas d'accueillir la population au sein de ceuxci, pour finalement rouvrir au public à partir du 8 juin, ce qui nous réjouit beaucoup. Alors à nouveau merci à tous nos collaborateurs qui ont su faire preuve de beaucoup de flexibilité et de créativité dans cette période où il a fallu se réinventer toutes les deux semaines environ en fonction de l'évolution des règles.

c) M. J.-M. Schlaeppi:

Police des constructions :

Permis délivrés avec enquête publique :

- Route Suisse AMAG Aménagement d'une UAPE de 24 enfants
- Chemin des Vignes 1 Démolition de la villa existante parcelle 84. Construction de 3 immeubles d'habitations et d'un parking souterrain

Permis délivrés avec dispense d'enquête :

- Chemin de la Vaux 6a, Merelle Virginie et Planquelle Jean Philipe - 2 Velux
- Chemin de l'Ecureuil 9, Tomas Teiseira Antonio, création d'une porte
- Route de Lavigny 8, Magnollay Antoine création d'une fenêtre façade nord
- Route de Lavigny 7, Institution l'Espérance abri déchetterie
- Noyer-Girod, Polo Shop transformation intérieure
- Route Suisse 8a, I-life mise à jour Escape game
- La Romanèche 20, Gianola Bernard transformation porte en fenêtre
- Chemin de la Vaux 1G, Noll Florence et Stéphane Pergola bioclimatique
- Bas-du-Rossé 15, Meylan Claude, rénovation façade ouest

d) M. C. Viquerat:

Ce soir j'ai prévu de vous faire une présentation avec un sujet qui nous a énormément occupé ces derniers mois. C'est la présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable. Ce qu'il faut savoir c'est que le chlorothalonil agit depuis les années 70 dans les produits phytosanitaires en tant que fongicide. Il a été largement utilisé au niveau de l'agriculture, des vignes et également au niveau des plantes ornementales. Son usage était régulièrement approuvé par la Confédération, ce qui veut dire que son utilisation était légale. On ne peut pas blâmer les exploitants. Ces dernières années, la Confédération autorisait l'emploi d'environ trente tonnes par année alors qu'il y a vingt ans c'était à peu près le double. Les métabolites sont une dégradation du produit de base, et se retrouvent dans le sol et dans l'eau. Si on regarde un résumé des métabolites les plus courants, une bonne vingtaine sur le chlorothalonil, on a essentiellement ceux qui sont considérés ou regroupés dans les acides sulfoniques qui nous gênent un petit peu. Un peu d'histoire : l'année dernière, le 8 août, l'Office fédérale de la Sécurité Alimentaire et des affaires Vétérinaires, l'OSAV, a décrété que les métabolites du chlorothalonil étaient dangereux et qu'un risque pour la santé ne pouvait être exclu. Cette décision a fait suite à une décision prise en Europe quelques mois auparavant. Par principe de précaution, six métabolites du chlorothalonil ont été déclarés pertinents, donc à

risque, et trois non pertinents. Ils sont partis du principe que les analyses ont prouvé ou essayé de prouver qu'il y avait un risque sur le produit lui-même à la base et par analogie ils ont décrété que tous les métabolites, du fait qu'ils appartenaient à la substance de base, étaient également à risque. A l'heure actuelle rien n'est prouvé mais c'est un principe de précaution et dans la foulée, ils ont fixé les valeurs maximales de 0,1 microgramme par litre, soit 100 nanogrammes par litre. Deuxième règle fixée : la somme de tous les pesticides que l'on mesure ne doit pas dépasser la valeur de 0,5 microgrammes ou 500 nanogrammes par litre. Le Conseil fédéral a interdit le chlorothalonil le 1er janvier 2020. Le 30 janvier l'OSAV a communiqué aux chimistes cantonaux que les métabolites pouvaient poser un problème et qu'il fallait respecter la norme de 100 nanogrammes par litre. Le chimiste cantonal nous a fait passer ce message qui nous est arrivé une dizaine de jours plus tard. Le 5 mars, L'Office de la Consommation (l'OFCO) a fait un prélèvement sur le réseau d'Etoy, et le 26 mars, cette dernière nous a informé que le métabolite que nous mesurions ces dernières années est resté aux valeurs similaires qui restent autour de 24 nanogrammes par litre, mais, et c'est là le problème, le R471811 a été mesuré à 354 nanogrammes par litre. Pour se rassurer le total est inférieur à 500 nanogrammes. Que s'est-il passé ? La communication de l'OFCO vaudoise nous a signalé très brutalement que l'échantillon mesuré ne répond plus aux exigences légales et selon la loi il est dénoncé. On nous demande d'élucider la cause de la non-conformité et bien sûr, si des mesures immédiates peuvent être prises, de les mettre en œuvre. Sinon, conformément à la communication de l'OSAV, l'eau du robinet peut toujours être consommée, donc elle est potable : c'est scandaleux. Cela veut dire qu'ils considèrent l'eau comme toujours potable en raison d'absence de risque aigu pour la santé et nous avons deux ans pour régler le problème. Voici les actions effectuées : il y avait un échantillon pris à un endroit du réseau qui avait été mesuré, nous avons donc pris des échantillons à toutes nos sources d'approvisionnement d'eau, nous avons fait plusieurs analyses, et nous essayons de mieux comprendre ce qui se passe en fonction de la saison, des conditions météorologiques et de tout ce qu'on ne comprend pas. Parce qu'en fait il y a des fluctuations gigantesques entre les différentes mesures : à certains endroits c'est un facteur quatre, à d'autres un facteur deux, à d'autres endroits c'était propre un jour et un mois plus tard c'est non conforme, donc nous avons un petit peu de la peine. Ce que nous avons fait ensuite c'est mettre hors service la source de la Vosettaz qui était, lors d'une des campagnes de mesures, la plus touchée. Selon les dernières analyses c'est la moins touchée mais elle est hors service. Une demande a été faite à l'OFCO de communiquer sur les recommandations de consommation de l'eau car en tant que commune distributrice d'eau potable, nous partons du principe que nous ne sommes pas des chimistes, ni des spécialistes de la santé mais des fontainiers. Nous avons le devoir de contrôler la qualité de l'eau, en contrôlant ce qu'on nous demande de contrôler mais nous sommes incapables de donner des informations sur les risques de consommation de cette eau. Une demande regroupant les communes et les distributeurs de la région de la Côte a été faite au Canton, nous attendons les réponses. Nous avons informé dernièrement la population et nous préparons un document complémentaire sous forme de FAQ (foire aux questions) pour tenter d'expliquer, de dédramatiser, de donner quelques informations sur ce que c'est que ce problème et ce que nous pouvons faire face à ca. Ce document est en préparation et il faut probablement compter une quinzaine de jours pour avoir une version publiable. Nous essayons de le faire relire par plusieurs spécialistes pour éviter de raconter trop d'âneries. Ce que nous tentons de faire est de maintenir la somme des pesticides mesurés à une valeur inférieure à 500 nanogrammes. Je ne cite plus les 100 nanogrammes car toutes les mesures qui ont été faites montrent que nous dépassons largement cette valeur-là. Cependant, le total, avec un peu de chance et si on arrive à bien comprendre ce qui se passe, devrait se situer en dessous des maximales. A présent nous tentons de faire en sorte que cette pollution soit reconnue comme un problème national, car comme vous avez pu peut-être le lire dans la presse, on parle de 60 à 70 % du territoire national qui est touché par ces résidus. On peut émettre des nouvelles normes, qui sont certainement bien faites, mais qui sortent sans prendre en compte les impacts sur les distributeurs d'eau. Nous demandons donc l'aide de la Presse ici présente afin d'encourager les autorités fédérales, cantonales à se positionner sur les risques, sur ce qu'on doit faire avec cette eau et ce qu'on ne doit pas faire. Je vous donne un exemple, peut-on la mettre dans un biberon? A priori, chauffer et faire bouillir l'eau ne sert à rien car il faut au moins atteindre une température de 250°C. On a besoin des autorités fédérales, d'une communication fédérale et de la Presse qui vienne nous aider un petit peu parce que le Canton nous a carrément laissé tomber. Avez-vous des questions?

- M. D. Olaya: J'imagine qu'il n'y a pas qu'Etoy concerné par cette problématique ?

- M. C. Viquerat: J'ai parlé de 60 à 70% du territoire suisse, dans la région on est presque tous touchés. Il semblerait que certaines sources qui sont plus près du Jura soient épargnées. Chez nous la source du Jotterand n'avait rien il y a quelques semaines, ce n'était plus le cas la semaine dernière. Vu que les mesures et les résultats obtenus sont tellement variables, on ne peut pas garantir et je ne veux pas garantir que ce qui est vrai un jour l'est toujours. Je sais qu'il y a quelques puits de la région qui sont concernés mais si nous reprenons l'exemple de la Vosettaz, les valeurs ont été divisées par quatre en un mois. On ne maîtrise pas bien ce qui se passe. On nous demande de diluer mais pour ce faire il faut un peu d'eau propre. On pourrait négocier avec certaines communes qui ne seraient pas encore touchées. Nous consommons annuellement 1'000'000 de m3, pour diviser les valeurs par quatre nous devrions donc importer 750'000 m3, on n'a pas encore trouvé la solution. Pomper au lac serait une solution mais vous avez vu dans la Presse que le lac de - M. D. Olaya: Partiellement. En fait ma question est de savoir si Etoy est la seule commune touchée dans la région, de manière à pouvoir trouver des solutions pour faire plus de poids face à nos autorités.

- M. C. Viquerat: Nous nous sommes groupés entre tous les distributeurs depuis Gilly jusqu'à Vufflens le Château jusqu'au pied du Jura pour essayer de lancer le dialogue avec le Canton car nous sommes tous concernés. Pas forcément touchés de la même manière, mais tous concernés. Autres questions?
- M. C. Fürer: Je voulais déjà remercier Charly et la Municipalité pour le travail d'information qui a été fait, je pense que les documents à venir vont aussi être très intéressants pour la population. Au vu de l'étude initiale qui a été publiée, on voit bien que c'est un problème qui touche toute la Côte, ce n'est pas local. Ce qui est aujourd'hui chez nous peut changer demain. Je soutiens le principe de se regrouper pour faire pression auprès des autorités fédérales et cantonales.
- M. T. Cretegny: Puisque le chlorothalonil a été supprimé, par quoi a-t-il été remplacé? Est-ce qu'on a une idée des risques qu'on prend en utilisant les produits de substitution?
- M. L. Magnollay Président : Je suis bien placé pour répondre. Le chlorothalonil a été abandonné il y a déjà pas mal de temps, en tout cas pour la plupart des cultures, on ne traite pratiquement plus les céréales car c'est là qu'il était principalement utilisé, aussi dans la vigne, dans des traitements très tôt dans la saison pour lesquels nous avions déjà réduit les traitements. C'est remplacé par des molécules tout aussi intéressantes et tout aussi complexes. Je crois que si on commence à se poser des questions sur toute la chimie qu'on envoie dans la nature aussi bien avec vos savons, vos dentifrices, vos lessives... Cela devient assez vertigineux de penser à toutes ces molécules qui se forment et se déforment dans la nature. Je crois que quand on aura la possibilité de chercher tous les métabolites de tous les produits, nous aurons d'autres sueurs froides que celles qu'on a aujourd'hui avec juste le chlorothalonil. C'est mon avis qui ne tient qu'à moi. Au niveau de la question de la dégradation, combien d'années pour qu'un produit se dégrade dans les sols : on trouve encore dans les sols des résidus de certains produits utilisés il y a quarante ans et qui sont interdits, c'est donc un problème extrêmement complexe.
- M. C. Viquerat : Aujourd'hui le produit lui-même est annoncé avec une durée de demi-vie de vingt-cinq jours mais la plupart des métabolites sont annoncées entre soixante-huit et mille jours donc vous voyez la connaissance que l'on a sur ces métabolites. Comme on parle de demi-vie, nous allons vraisemblablement les croiser pendant dix bonnes années.

Pers, operitors

- M. L. Magnollay - Président : En fait le problème c'est qu'ils se fixent sur les sols et qu'ils sont extraits par les plantes qui les réactivent et ils retombent ensuite en surface avec le végétal, c'est un peu le problème de ces cycles.

6. Présentation de l'avancement du projet de la salle multifonctions :

- M. J. Fernandez - Syndic: Nous avions prévu la séance de présentation le 30 mars malheureusement annulée par les conséquences du Covid. Nous vous avons fait parvenir des plans pour information, qui avaient été discutés avec la Commission dont trois membres sont présents ici et voudront peut-être dire deux mots sur les séances qui ont été faites. Nous avons reçu des questions de certains Conseillers, auxquelles nous allons tenter de répondre ce soir, en même temps M. T. Brütsch va vous présenter quelques images et quelques plans qui sont actuellement en route avant la mise à l'enquête qui n'a bien entendu pas été faite puisque nous souhaitions vous présenter l'état du projet celle-ci. D'autre part toutes les mises à l'enquête ont été suspendues pendant cette période de confinement. Je passe la parole à T. Brütsch pour vous présenter l'état du projet et ensuite nous passerons la parole aux Conseillers. - M. M.-O. Christinat: Petit rappel: cette Commission thématique sur la salle multifonctions a été définie il y a une année à deux jours près. Trois personnes du Conseil en font partie. Cette Commission s'est réunie fin novembre 2019 et encore une fois le 3 mars de cette année avec M. T. Brütsch et également deux représentants des enseignants de sports lors de la dernière séance de mars, la soirée était très intéressante et a accueilli des remarques très pertinentes. - M.T. Brütsch: Le projet qui vous avait été présenté il y a un certain temps a évolué notamment à la suite des remarques de la Commission thématique et vous avez devant les yeux les derniers plans qui vont servir à l'appel d'offre sur les marchés publics. M. Le Syndic m'a transmis un certain nombre de questions, je vous propose de passer parmi celles-ci pour répondre à un maximum d'entre elles. Concernant le nombre de place de parkings, dans la zone, je pense qu'il n'y a pas de problème, le chemin des Communaux est apte à recevoir un surplus de voitures lors d'évènements ponctuels nécessitant un grand nombre de places de parking. Une question sur la possibilité de mettre des éléments végétaux sur la façade sud, aujourd'hui cela me parait difficile d'envisager une végétalisation dans le sens où nous prévoyons de revêtir la façade de panneaux photovoltaïques pour produire de l'énergie ce qui ne peut pas se combiner avec des plantes pardessus sans altérer la production d'énergie. Au niveau du coût, nous avons parlé lors du premier budget d'un montant de 13.5 millions, jusqu'à ce jour il n'y a pas de raison qu'il soit dépassé mais la mise à l'enquête commence seulement et le retour des appels d'offres pourra nous donner plus de précisions à l'avenir. Il y a aussi une question sur la largeur de la porte au bout du couloir qui dessert les vestiaires de la salle de gymnastique. Pour rappel nous avons dix vestiaires prévus au lieu des six qui seraient suffisant pour cette salle de gymnastique afin d'équiper le club de football de quatre vestiaires indépendants. La porte en question pourrait être plus large mais elle a actuellement la même largeur que la porte de secours, qui est au nord, de plus cette porte est normalement fermée et ne servirait qu'en cas de sortie de secours, si on devait passer en travers les vestiaires du football puisqu'on n'a plus que la distance réglementaire usuelle dans ce couloir-là, mais effectivement elle pourrait être élargie. Une question concernant l'accès pour les marchandises de la cuisine, la livraison se fait sur un espace couvert à côté de la sortie de secours pour les gradins de la salle de Gym. Toutes les denrées alimentaires seront stockées au rez de chaussée. Nous avons légèrement agrandi la cuisine par rapport au plan initial afin d'éviter au maximum le transport de denrées alimentaires à l'étage. Il y a une question par rapport au bruit dans la cantine, il est clair que nous avons un sol en carrelage, un mur en béton mais nous avons une poutraison en bois et pas plus tard qu'aujourd'hui j'ai encore eu un téléphone avec l'acousticien avec lequel nous sommes en train de chercher des solutions pour plaquer l'entier du plafond avec un absorbant phonique pour réduire au maximum le bruit ambiant dans la cantine lors de la prise des repas des cent vingt élèves en deux services. Ce n'est pas tout simple à faire car le chauffage et le refroidissement de ces espaces sont prévus par des panneaux rayonnants au plafond et il faut donc qu'on trouve le bon panneau qui permette de faire le chauffage et aussi de ne pas être réfléchissant au niveau du bruit. Il en existe et nous sommes en train d'affiner la question, nous aurons la réponse dans l'appel d'offre qui nous permettra de respecter les normes en matière de bruit dans ces espaces. Il y a une question sur le compartimentage de la cafeteria : il n'est pas prévu de compartimentage de cet espace-là. En revanche à l'étage nous avons des salles de plus petites dimensions qui serviront à cet effet. Il y a une question sur l'emplacement du local technique : c'est vrai que nous avons pris l'habitude dans les villas d'avoir une chaufferie au sous-sol sans que cette disposition soit obligatoire. Ici nous n'avons pas de chaufferie à proprement parler, nous avons un local technique et nous utilisons la nappe phréatique pour chauffer le bâtiment, les tests ont été faits, il y a la capacité, comme pour la deuxième étape du Collège. Nous avons donc une pompe à chaleur qui pompe l'eau dans la nappe. On a fait des puits de recherches pour savoir où passait précisément cette nappe, et on pompe l'eau dans la nappe et on la rejette environ quatre-vingts mètres plus loin, plus au sud, en lui ayant pris quelques degrés de façon à chauffer l'entier de la salle de gymnastique. On a dans le local technique, un compresseur, une pompe à chaleur, un filtre pour l'eau pompée dans la nappe phréatique. Il n'était pas nécessaire d'avoir ce local au sous-sol, il est aussi mieux à l'étage puisqu'on droit prendre et rejeter de l'air aussi pour la ventilation de la cuisine

et pour la cantine et les salles de l'étage. L'entier de la salle de gym n'a pas besoin d'être ventilé mécaniquement, on a un système de ventilation naturel par des ouvrants en façade qui seront gérés électriquement et également des ouvrants en toiture. Le refroidissement de la salle se fera par ventilation de manière entièrement naturelle. La cantine et les salles à l'étage tout comme le couloir sont chauffés par panneaux rayonnants, qui sont au plafond. La cuisine n'a pas de chauffage au sol par contre la température est gérée avec la ventilation, nous avons prévu un système de hotte à induction qui permet de diminuer énormément les débits d'air. La salle de gymnastique n'est pas chauffée de la même manière mais par chauffage « traditionnel » au sol qui permet d'avoir un confort agréable pour les utilisateurs. Une question sur les fenêtres de la salle de gymnastique et si l'éclairage naturel sera suffisant : je peux vous assurer qu'il sera plus que suffisant, à la fois quand la salle sera dans son entier et aussi lorsque la salle sera séparée en trois salles, je vais vous montrer des images tout à l'heure. Je cède la parole à M. L. Yourassoff sur la question de l'écoulement des eaux de pluies au vu de la pente du terrain.

- M. L. Yourassoff: Il y a eu une série de questions posées sur l'évacuation des eaux et de quelle manière nous allions traiter les eaux pluviales avec ce projet. La première question portait sur la possibilité d'infiltrer ou de ne pas infiltrer les eaux : dans le cadre des différents projets qui ont déjà été réalisés, les Collèges 1 et 2, il y a eu des études géologiques portant sur les infiltrations lors de la réalisation du premier collège déjà et suite à ces études il a été démontré que l'ensemble de la parcelle avait une géologie qui ne permettait pas cette infiltration puisqu'on a les terrains étanches à faible profondeur donc il n'était pas envisageable d'infiltrer les eaux de précipitations. Lors de la construction du premier bâtiment on avait construit un petit bassin de rétention raccordé sur les collecteurs existants. Lors de la construction du Collège étape 2, il y a un bassin de rétention plus important à l'extrémité est de la parcelle des Communaux, qui a été dimensionné tenant compte d'hypothèses de constructions sur la parcelle des Communaux. Avec le projet de la salle de gym, par rapport à la surface utilisée par le projet et par rapport au dispositif mis en place pour retenir l'eau en toiture, il s'avère que ce bassin est suffisant et donc qu'il n'y a pas besoin de modifier les collecteurs ou les bassins de rétention. C'està-dire que les hypothèses émises à l'époque sont vérifiées à ce jour. En fonction des futurs développements de la zone, la question se reposera. La norme 592000 sur l'évacuation des eaux des biens fonds apparaît dans une question : le projet tient compte des recommandations de cette norme. Je tiens à préciser que cette norme est une recommandation des associations professionnelles concernant l'évacuation des eaux. Bien sûr que les éléments de la loi sur les eaux sont respectés. Le projet respecte les principes de séparation des eaux claires et eaux usées. En ce qui concerne le toit de salle de gym : une grande partie sera couverte par des

installations thermiques ou photovoltaïques, en principe les panneaux solaires sont des surfaces auto nettoyantes par la pluie donc pas d'utilisation prévue de produits de nettoyage pour ces derniers. Une question parle des possibilités de nettoyage des différentes conduites de drainage : le projet comprend des pipes de rinçages c'est-à-dire que l'ensemble des conduites d'évacuation d'eaux de pluie, d'eaux usées et de drainage peuvent être contrôlées et nettoyées en fonction de l'entretien régulier du bâtiment. En ce qui concerne les conduites d'eaux claires, toutes les chambres sont raccordées avec des dépotoirs, il s'agit de détails usuels qui sont mis en œuvre lors de notre projet de réalisation. Une question parle de la pollution qui peut apparaître lorsque de grandes surfaces sont recouvertes de matières métalliques, c'est clair que des toits qui seraient entièrement recouverts de cuivre ou de zinc, à la longue la pluie entraine une certaine quantité de ces particules. Ce n'est pas le cas pour le projet de la salle de gym car nous avons une toiture avec une étanchéité, recouverte de gravillons en guide de protection d'étanchéité sur laquelle viennent les panneaux solaires, donc nous n'avons pas de grande surface recouverte de métal hormis les acrotères qui sont le périmètre du bâtiment. En ce qui concerne la deuxième partie toiture qui est celle sur les locaux engins, à droite de la salle de gym, nous avons une surface végétalisée sur laquelle est prévue des dispositifs mécaniques : des nattes qui vont permettre la conservation en bon état des étanchéités et isolations face aux racines, de plus le choix de la végétation est fait en fonction de la durabilité de la construction. Il y a une autre question qui fait référence à la carte des risques naturels et notamment à la carte des ruissellements : vu la forme du terrain il se trouve que la salle de gym se situe dans une zone où le risque d'avoir des ruissellements existe. La carte représente un risque avec une certaine zone d'accumulation d'eau. Ce risque estimé sur la carte correspond à une analyse de cent ans, c'est donc le risque qui peut arriver une fois tous les cent ans. Selon la disposition de la salle de gym, la façade nord serait celle la plus exposée. A ce jour les dispositions constructives sont prises de manière à prévenir tout risque d'inondation au niveau du rez inférieur de la salle de gym. Par rapport à cette question il faut encore qu'on ait une discussion avec l'architecte, il se peut qu'il y ait une solution constructive toute simple pour garantir qu'on n'aura pas d'eau qui entrerait par les deux escaliers qui sont au nord mais ce seraient des adaptations minimes du genre ajouter une marche supplémentaire sachant que les hauteurs d'eau selon la carte de risque sont de quelques centimètre et ne sont pas de plus de vingtcinq centimètres. Je reviens peut-être sur les questions de la gestion des eaux. Une question a été posé sur le mélange des eaux pluviales avec les eaux de drainage : dans le cadre du projet, le réseau de drainage est séparé du réseau d'évacuation des eaux claires à l'exception des deux grilles qui sont des grilles des paliers inférieurs des cages des escaliers au nord qui elles se trouvent au niveau du radier de la construction donc plus près du drainage que la conduite

itera genteis

d'eau à l'extérieur. Bien sûr on sait que le fait d'ajouter des eaux de pluies dans les conduites de drainage peut favoriser des dépôts mais au vu de la quantité de pluie estimée relativement minime, c'est un risque accepté ceci au regard de la plus-value qu'aurait nécessité la construction du réseau d'eau claire à la profondeur totale du sous-sol. Là, le réseau d'eau claire est calibré pour prendre des eaux de surface à l'extérieur notamment au nord du bâtiment.

- M. T. Brütsch: Je vais continuer avec les questions. Il y en avait une concernant le mur de grimpe. Effectivement il est dans l'angle nord-est de la salle de gym, et au vu de ses neuf mètres de hauteur il passe devant les fenêtres qui seront en verre opaque donc on ne verra pas ce qui se passe depuis l'extérieur. Une autre question demande s'il y aura une possibilité d'accès aux vestiaires depuis l'extérieur : oui ce sera le cas pour les quatre vestiaires dédiés au football au niveau rez inférieur. Comment s'ouvrent les vitrages de la salle triple? Ils seront motorisés du fait de leur grandeur et emplacement, pareil pour les aérations en toiture. J'ai passé une partie des questions en revue et n'ai pas pris cinq questions à la suite. En ce qui concerne les marquages, même s'ils n'apparaissent pas en leur entier sur les plans ils seront bien entendu créés selon les normes et nécessités pour l'utilisation de la salle de gym. Je vais vous présenter des images de synthèse de la salle de gym à présent. - M. V. Payot: Merci pour toutes ces explications, j'ai juste un peu de peine à imaginer quel est l'accès pour les personnes à mobilité réduite depuis l'extérieur.
- M. T. Brütsch: Tout est pensé pour ces personnes-là. Il y a un ascenseur suffisamment grand pour cet usage, plus large que les minimales requises afin de pouvoir s'en servir également pour monter les tables si elles ne servent pas. Il y a quelques places de parking aménagées en haut sur le chemin secondaire dont certaines pour handicapés qui permettent d'accéder directement via le parvis puis d'entrer dans la salle de gym. Pour ce qui est de l'accès gradin, ils ont des places réservées. S'ils veulent descendre pratiquer leur sport, ils prennent l'ascenseur pour accéder au sous-sol, il y a quatre vestiaires avec douches aménagées. Si vous veniez à accueillir des équipes complètes, il leur faudrait évidemment utiliser les vestiaires normaux.
- M. J. Fernandez Syndic: Il y a un accès direct à plat depuis le préau de l'école, on peut accéder par derrière, par le chemin qui sera mis en état avec les places de parking dont on a parlé précédemment.
- M. T. Brütsch: Il y avait également une question sur l'accès pour la livraison et la reprise des repas: on accède par le chemin arrière qui descend légèrement puis on arrive à plat. Les containers sont stockés à l'extérieur mais par une légère incrustation dans la façade, on peut facilement venir avec les camions pour les livrer, débarrasser. Il y a une grande esplanade accessible par véhicules si besoin, sécurisée par une borne amovible.

- M. T. Brütsch: C'est effectivement une des données qu'on va imposer au constructeur. Utiliser du bois de la région, je ne sais pas, mais suisse en tous cas.

- M. J. Fernandez - Syndic : Juste pour la précision, les Communaux 2 sont entièrement en bois suisse et certifié.

- M. B. Cuanoud: Une question par rapport à ce qu'on a entendu sur les panneaux solaires sur le toit, en façade, sur une pompe à chaleur... Est-ce qu'il existe un bilan énergétique qui serait à disposition, un ordre de grandeur de la source d'énergie qu'il faut pour chauffer le bâtiment en hiver et le climatiser en été?

- M. T. Brütsch: Oui, je ne les connais pas par cœur mais je peux vous les transmettre.

- M. B. Cuanoud : D'accord, donc si j'ai bien compris on aura des panneaux solaires, de la géothermie et des pellets de bois ?

- M. T. Brütsch: C'est exact.

- M. B. Cuanoud : Pompe à chaleur, ce n'est pas prévu ?

- M. J. Fernandez – Syndic: Ce n'est pas de la géothermie, nous allons utiliser les degrés de la nappe tout comme c'est le cas pour les Communaux 2. On pompe l'eau, on prend les degrés qu'il y a et puis on les passe dans une pompe à chaleur qui va générer le chauffage puis nous allons rejeter cette eau à nouveau dans la nappe phréatique. Ce n'est pas de la géothermie car nous n'allons pas chercher les degrés au fond, on en prend que les degrés de l'eau.

- Mme. V. Hüsler: Vous avez parlé de la petite surface en termes de drainage et de risque d'inondation au nord mais j'ai vu qu'on a

également une surface à l'ouest qui est exposée.

- M. L. Yourassoff: Ce n'est que les eaux des deux paliers au nord du bâtiment qui sont raccordés dans le réseau de drainage. Tout le reste des eaux de surfaces et des eaux de toitures est raccordé dans un réseau séparé et ensuite le tout se retrouve dans le collecteur d'eaux claires qui passe le long du chemin des Communaux. On parle de trente m².

- Mme. V. Hüsler: J'ai cru comprendre qu'il y avait plus. Est-ce que les drainages sous la salle sont aussi accessibles pour le rinçage?

- M. L. Yourassoff: Tout est fait pour que pour la colonne vertébrale du système de drainage soit directement accessible par une chambre située à la base et pour l'ensemble des systèmes périphériques nous avons un type d'installation qui permet de garantir le contrôle et le rinçage de ces drains. Pour ce qui est des épis, la géologie du projet nous impose de prévoir une décharge de l'eau qui peut être présente dans le terrain sous la salle de gym, ce pourquoi nous avons mis en place ce système de drainage intérieur avec ces épis. L'objectif de ce genre de dispositif est que la colonne principale de chacun des épis puisse être contrôlable et nettoyable. Maintenant chacun des épis ne l'est pas à proprement parler car nous n'avons pas accès à tous les points amonts de chaque épi.

- Mme. V. Hüsler: Pour la toiture végétalisée, qu'est ce qui est prévu contre les racines ?
- <u>- M. T. Brütsch</u>: L'isolation et le complexe d'étanchéité et tout le complexe pour drainer ou retenir l'eau et des nattes mécaniques.
- Mme. V. Hüsler: Donc un système mécanique, pas d'agent chimique prévu? Vu qu'on a parlé de la qualité de l'eau juste avant. Je ne suis pas aussi optimiste que Charly sur le chlorothalonil, pour moi en interdisant ce produit après l'Europe on est loin du principe de précaution et on va le payer.
- <u>- Mme. S. Thury :</u> Je voudrais comprendre pourquoi on a posé la question d'élargir la porte.
- M. L. Capt: Comme il s'agit d'un chemin de fuite, on sait par expérience que des engorgements se produisent sous la panique en cas de mouvement de foule quand il y a des rétrécissements, le but est d'éviter d'avoir des gens bêtement coincés en cas d'incendie. C'est la même chose pour la sortie du nord.
- M. T. Brütsch: La dimension de la porte correspond aux normes en vigueur, elle ne doit servir qu'en cas d'évacuation des vestiaires et il ne faut pas inciter les gens à l'utiliser. On peut facilement l'élargir si besoin.
- <u>- M. L. Capt :</u> C'est pour éviter qu'en cas de mouvement de foule et de panique que ce rétrécissement n'entraîne des risques d'engorgement.

7. Information sur les modifications apportées par le Canton pour la validation au « Règlement sur le fonds pour le développement durable et l'efficacité énergétique » :

- M. L. Magnollay Président : Il s'agit de petites modifications mineures qui ne nécessitent pas un nouveau préavis municipal en tout cas à mon sens.
- M. C. Viguerat : Ce qui a été préparé c'est un document qui présente les deux versions : celle que vous avez acceptée après présentation et l'autre est celle modifiée par le Canton. En fait il y a trois modifications : Article 2 : « le fonds est alimenté par les recettes de l'indemnité communale pour l'usage du sol introduite par l'article 23 al. 1 DSecE1 et régie par le RI-DFEI d'un montant de 0.7 cts par KWh » remplacé par « le fonds est alimenté par les recettes de l'indemnité communale liées à l'usage du sol pour la distribution d'électricité introduite par décision du 12.02.2007 du Conseil communal sur préavis municipal n°1/2007 conformément à l'art. 20 al. 1 LSecEl et au RI-DEFI et dont le montant est de 0.7cts/KWh. »Par rapport à la composition du Comité du fonds, nous avions proposés trois Conseillers municipaux et trois Conseillers communaux élus par le Conseil communal. Cela a été changé par les juristes, il faut que ce soit indiqué « nommés » au lieu de « élus ». La troisième modification touche la fin de l'article 10 qui parle de la révocation de la subvention, dans la partie que nous vous avions

proposée il y avait un texte qui parlait de la loi cantonale sur les subventions et cela a été légèrement modifié par les juristes pour passer de « la loi sur les subventions est réservée » à « la loi cantonale du 22 février 2005 sur les subventions (LSubv) est applicable pour le surplus ».

- M. V. Payot : Je voudrais savoir la différence entre nommé et élu dans ce cadre ?
- M. C. Delétra: La différence est qu'un citoyen peut nous élire mais on ne peut pas s'élire entre nous, on ne peut que se nommer.
- M. T. Tribolet : Quelle est la date d'entrée en vigueur du règlement et donc des subventions ?
- M. C. Viquerat : Je ne crois pas me tromper en répondant que c'est la date de validation par le Conseil c'est-à-dire le 1^{er} Janvier 2020.

8. Nomination d'une Commission pour l'étude du préavis n° 02/2020 relatif à la demande d'augmentation du nombre de Conseillers suppléants au Conseil communal :

- M. L. Magnollay — Président : Nous avons selon la loi et notre règlement, jusqu'au 30 juin de l'année précédant les élections pour modifier le nombre de membres du Conseil communal, de la Municipalité et des viennent ensuite. Ce délai est prolongé au 30 septembre suite à l'impossibilité de se réunir les mois passés. Nous n'avons pas eu assez de suppléants lors de cette dernière législature, conséquences d'une société de plus en plus mobile. Du coup, il nous semble nécessaire d'augmenter le potentiel du réservoir de remplaçants. La procédure est formelle et passe par un préavis municipal donc forcément par une Commission pour son étude. La proposition qui est faite dans ce préavis est de passer de 11 à 18 ce qui est le maximum permis par la nouvelle loi pour une commune de trois mille habitants et un Conseil de cinquante membres. Comme il n'y a pas de question, il nous faut une Commission de cinq membres pour plancher sur cette question.

M. R. Roussel – Mme. I. Golay – M. P. Lüthi – M. C. Fürer – Mme. P. Hitz-Lepori.

9. Nomination d'une commission pour l'étude du préavis n° 03/2020 relatif au règlement communal sur la protection des arbres :

- M. L. Magnollay - Président : La mission de la Commission ne sera pas d'élaborer le règlement. La démarche est peu ordinaire et va se dérouler de la manière suivante : le règlement est adopté par la Municipalité puis soumis au Canton, à la Direction Générale de l'Environnement pour examen préalable. Si tout est en ordre, il est mis à l'enquête publique pendant trente jours. C'est uniquement

après cette étape que la Commission sera appelée pour l'étude du règlement puisque le Conseil communal sera appelé à l'adopter, mais en même temps la Commission sera chargée de l'étude des réponses aux éventuelles oppositions résultant de la mise à l'enquête publique. C'est au Conseil communal qu'il appartiendra de lever les éventuelles oppositions sur proposition de la Municipalité il en va de soi. Est-ce que c'est clair ?

- M. T. Cretegny: Pourquoi entame-t-on cette démarche?
- M. L. Magnollay Président : C'est une démarche exigée par le Canton.
- M. T. Cretegny: Est-ce qu'on peut envisager que la Municipalité parle à certains membres de la Commission au moment de l'élaboration du règlement ou est-ce que ce sera un règlement fini ?
 M. J. Fernandez Syndic: Le règlement est établi sur la base d'un règlement type plus qu'amélioré, on a rajouté des choses notamment sur les diamètres et autres, mais la base est un règlement type. Il a déjà été envoyé au Canton, s'il nous revient sans modification nous devrons le mettre à l'enquête et à partir de là, la Commission peut siéger et recevoir les oppositions s'il y en a. S'il y a des oppositions la Commission sera en charge de les lever sur propositions de la Municipalité

M. C. Delétra – M. T. Tribolet – M. V. Hüsler – M. J.-L. Knigge – M. C. Moreira da Silva.

10. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'Assagie :

- Mme. E. Glauser: Le Conseil Intercommunal de l'ASSAGIE s'est réuni une seule fois cette année le 3 octobre 2019. La séance du 2 avril 2020 a été reportée à septembre 2020, pour cause COVID. Voici en bref les activités, solutions et difficultés de l'ASSAGIE (Association Intercommunale Gimel Etoy) durant l'année écoulée. Le bouclement des comptes et la gestion de l'association pour l'exercice 2019 s'est bien réalisé. Le COGEST (COMITE DE GESTION) a passé en revue les comptes, ainsi que les rapports du CODIR (COMITE DE DIRECTION) et de la Fiduciaire Favre Révision SA. Elle constate que les comptes ont été révisés par cette dernière dont le rapport du 28 février 2020 conclut qu'aucun fait ne laisse à penser que les comptes annuels de l'association ne seraient pas en conformité avec les dispositions légales actuelles.

Nous tenons à féliciter le CODIR pour la bonne gestion de l'ASSAGIE, dont les comptes 2019 présentent une diminution de la participation des communes de plus de CHF 263'000 par rapport au budget.

Les comptes 2019 bouclent avec une charge pour les communes de CHF 8'495'874.20, ce qui représente une diminution de CHF 263'825.80 (-3.0%) par rapport au budget 2019, et une légère

On peut ainsi considérer l'exercice 2019 comme bon, avec une réduction des coûts à charge des communes par rapport à ce qui était prévu au budget, tout en mettant en service des nouveaux bâtiments et ceci malgré l'augmentation du financement des camps. A la suite de l'audit détaillé des prestations de transport, l'ASSAGIE a reçu un remboursement forfaitaire de CHF 95'515.90 pour des prestations de sensibilisation que partiellement réalisées sur la période 2011-2017. Durant l'année 2019, le CODIR a utilisé un processus précis basé sur la géolocalisation et le calcul du temps de parcours de chaque trajet pour établir le budget des transports (en lieu et place du calcul basé sur deux semaines types), ce qui permet une évaluation plus précise des prestations et une meilleure maîtrise des coûts de transport.

L'augmentation des coûts liés à l'arrêté du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 est raisonnable. Il n'a pas été nécessaire de réduire les activités. Après la mise en œuvre de la jurisprudence fédérale liée au financement des activités et des fournitures scolaires, la contribution demandée aux parents a été réduite, ce qui a augmenté la contribution des communes (+ CHF 53'977.- de contribution nette), soit en moyenne CHF 31.- par élève, ceci sans péjorer les prestations offertes aux élèves en termes de camps.

Concernant la cantine scolaire, nous pouvons constater une hausse de la demande pour l'accueil et les différents lieux de restauration. Mme Merino de Tiedra, directrice de l'Etablissement primaire Gimel-Etoy, nous a informés de la répartition des classes dans les 9 collèges : 772 élèves et 70 enseignants répartis en 40 classes primaires sur 6 sites scolaires : Etoy (collège des Communaux et collège des Ecureuils), Buchillon, Lavigny, Gimel, Essertines-sur-Rolle.

En ce qui concerne l'établissement d'Aubonne et environs, on compte 52 classes pour 935 élèves et 113 enseignants.

11. Rapport du Président :

<u>- M. L. Magnollay - Président :</u> Durant cette année politique notre Conseil s'est réuni à quatre reprises :

<u>Séance du 23 septembre 2019</u>: Présentation du centre Aquatique Morges SA. Nous avons également traité le préavis municipal n°04/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 465'500.00 pour augmenter l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque générée sur le site des Communaux que nous avons rejeté.

<u>Séance du 28 octobre 2019</u>: Démission du M. L. Hautier portant notre effectif à 47 membres. Ce Conseil a eu pour objet principal le préavis n°05/2019 relatif à l'arrêté d'imposition qui a été accepté.

Séance du 9 décembre 2019 : Nous avons traité le préavis municipal n°06/2019 relatif à la création d'un fonds pour encourager le développement durable et l'efficacité énergétique que nous avons

accepté. Nous avons également traité le préavis n°07/2019 relatif au projet de budget 2020 que nous avons également accepté.

A l'issue de cette séance nous avons accueilli Jonas Schneiter, invité par M. B. Cuanoud, pour nous suggérer et nous encourager dans une démarche écologique et sociale sous le nom « Aujourd'hui ». La proposition fut soutenue avec enthousiasme et la Municipalité a pris en main l'organisation d'une journée qui n'a malheureusement pas encore pu avoir lieu. En fin d'année, activité sociale propre à favoriser la cohésion dans notre commune, le Conseil Communal a organisé une fenêtre de l'Avent.

La séance du 24 février 2020 a été annulée faute d'objet à délibérer, les séances du 30 mars et 11 mai annulée pour cause de Covid-19. Séance du 22 juin 2020: Assermentation de trois nouveaux Conseillers, Mme. Jobin, M. Rattenni et M. Tribolet. La séance du jour marque la reprise des activités et clôt l'année politique. Elle laisse un petit goût d'inachevé, les comptes n'ayant pu être acceptés aujourd'hui.

J'ai eu le plaisir durant cette première année de Présidence à découvrir de plus près le fonctionnement de notre Conseil et des diverses tâches liées au Bureau de vote, notamment lors des élections fédérales de l'automne passé.

Je tiens à vous remercier tous pour votre participation et votre engagement dans les Commissions. Durant cette année aucun rapport n'est parvenu en retard, la présentation des rapports est excellente et vous êtes disciplinés durant les débats. Je vous en remercie et vous demande de continuer longtemps de cette manière, c'est agréable pour tout un chacun.

Je profite de ce rapport pour remercier le Bureau qui a fortement été mis à contribution durant cette année, élections fédérales en automne et élections complémentaires du Conseil communal en février et mars. Je remercie particulièrement notre secrétaire Mme Gantin pour la précision de ses PV mais aussi pour son dévouement et toute l'énergie qu'elle met dans l'organisation des journées de votation et d'élection. Merci à toute l'équipe du Bureau y compris l'Huissier.

Je remercie la Municipalité pour les bonnes relations et surtout tout le travail accompli pour le bon fonctionnement de notre commune et le bien-être de nos concitoyens.

Au final, merci aux dames du bureau pour leur efficacité et leur esprit positif, même quand on les met fortement à contribution pour des élections complémentaires par exemple.

Les défis à venir sont importants, nous allons devoir faire preuve de créativité, d'imagination et de solidarité. Bref, plus que jamais Etoy a besoin de vous, pensez-y, il sera bientôt temps de vous réinscrire sur la liste des candidats à la prochaine législature. Merci de votre attention.

- M. J. Fernandez – Syndic: Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, cette séance du Conseil communal marque la fin de la quatrième année de cette législature 2016-2021, les élections se rapprochent à grand pas puisqu'elles se dérouleront au début de mars 2021.

Les préavis soumis à votre Conseil ont été au nombre de quatre depuis juin 2019 et trois nouveaux qui sont déposés ce soir compte tenu des circonstances particulières de ce début d'année 2020. Je ne reviens pas sur les préavis que votre Président vient de vous énoncer. Votre Conseil nous a accordé sa confiance pour ces différents objets et je profite pour vous réitérer les remerciements de la Municipalité. En effet, vos décisions nous donnent les moyens de pouvoir atteindre des buts communs et d'agir pour le bien-être de nos concitoyens.

Je me plais à souligner la qualité de nos relations avec notre Président Luc Magnollay, son bureau et l'ensemble de votre Conseil.

Le résultat comptable 2019 comme vous pourrez le constater est à nouveau positif. Toutefois, comme indiqué dans les conclusions du préavis des comptes, les coûts inhérents à la facture sociale et la péréquation ont un impact important sur les finances communales et nous espérons que les négociations en cours aboutiront rapidement. Nous restons toutefois optimistes.

Pour information, nous avons procédé au remboursement de l'emprunt de CHF 3'625'000 souscrit auprès de UBS SA et arrivant à échéance le 30 avril 2020 qui avait un taux d'intérêt de 2.27 % et procédé à son renouvellement pour un montant de CHF 3'600'000 pour une durée de dix ans auprès de Postfinance avec un taux d'intérêt de 0.22 %.

Je tiens à remercier ici mes collègues de la Municipalité pour leur dévouement constant en faveur de nos concitoyennes et concitoyens et enfin le personnel communal qui assure les prestations pour nos habitants. Un merci particulier à toutes et tous les bénévoles de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer un excellent été, peut-être un peu différent avec cette nouvelle normalité. Restons malgré tout vigilants. Prenez soin de vous et de vôtres.

Je vous remercie de votre attention.

13. Election du Président :

- M. C. Fürer: Comme vous avez entendu, notre Président se remet à disposition, selon le règlement de notre Conseil, le Président est élu pour un an, rééligible quatre fois consécutivement.
- M. L. Magnollay est élu par acclamation.

erkgerteis

14. Election des Vice-Présidents :

- M. L. Magnollay - Président : Selon notre règlement sont élus pour un an sans restriction de réélection.

Mme. S. Thury propose M. C. Fürer. M. C Fürer propose Mme S. Thury.

M. C Fürer et Mme. S. Thury sont élus par acclamation.

15. Election des scrutateurs :

- M. L. Magnollay – Président : Selon notre règlement les scrutateurs sont élus pour un an et non rééligibles. Pour l'année politique 2019-2020, nos scrutateurs étaient Mme. S. Capt et M. J. Lepori.

- M. J. Lepori : Nous avons œuvré avec Mme. Capt cette année. L' ensemble des scrutateurs et scrutateurs suppléants se représentent bien volontiers dans son entier en inversant les rôles mais les nouvelles candidatures sont les bienvenues pour intégrer le Bureau.

Mme. P. Hitz-Lepori et Mme. R. Buchet sont élues de manière tacite.

16. Election des scrutateurs suppléants :

- M. L. Magnollay Président: Comme proposé par M. J. Lepori, les scrutateurs actuels se présentent sans toutefois fermer la porte aux nouvelles candidatures.
- M. J. Lepori et Mme. S. Capt sont élus de manière tacite.

17. Commission de gestion : prolongation exceptionnelle du mandat de la Commission de gestion actuelle au 30 septembre 2020, report de l'élection au 14 septembre 2020 :

- M. L. Magnollay Président : Il s'agit d'un non-point étant donné que nous avons l'habitude lors de la dernière séance de l'année politique, d'élire la Commission de Gestion pour l'année suivante mais comme la Commission de Gestion existante n'a pas pu rendre son rapport aujourd'hui, nous allons prolonger le mandat de celle-ci jusqu'à fin septembre et nous élirons une nouvelle Commission de Gestion après le rapport et après la votation des comptes de l'année 2019. Est-ce que ceci vous convient ?
- <u>- M. C. Fürer :</u> Cela veut dire que la prolongation serait jusqu'au 30 septembre, l'élection se fera le 14 septembre et la prise des fonctions serait au 1^{er} octobre ?
- M. L. Magnollay Président : Oui, c'est le même cas si nous avions voté aujourd'hui les comptes, la Commission aurait pris ses fonctions le 1^{er} juillet.

- M. C. Delétra: Avant ma question je voudrais vous faire part d'une de mes expériences pendant le Covid qui est celle d'être allé soutenir un EMS à travers la protection civile. J'ai trouvé cette expérience très intéressante et très bien organisée, je voudrais à ce titre remercier la Protection Civile pour le travail qui a été fait. Pour ceux qui ont lu un peu la presse, tout le monde n'a pas eu la même expérience que moi. J'en viens à ma question pour M. Schlaeppi, est-ce qu'au niveau du Codir de la Protection Civile, de l'état-major de la Protection Civile il y a une volonté, une envie de faire un rapport, une évaluation en sachant que la Covid 19 est la seule grosse mobilisation de la PC de Morges donc ce serait l'occasion de répertorier ce qui a bien marché et aussi ce qui a un petit peu moins bien marché.
- M. J.-M. Schlaeppi: Nous avons eu l'Assemblée générale de l'OFPC la semaine dernière, nous avons eu un compte rendu de toutes les opérations Covid. Mais c'est évident que pour l'instant nous n'avons pas de communication. Il y en a eu par le biais du Journal de Morges qui a révélé certaines actions qui étaient intéressantes. Je ne sais pas ce que va faire exactement la PC, je pense qu'au prochain rapport il y aura un support qui expliquera un petit peu ce sujet. Il faut reconnaître que le boulot était énorme. Je connais des personnes qui travaillent dans un ensemble hospitalier pas très loin de là-bas et qui ont eu vu avec beaucoup de bonheur arriver ces gens-là pour par exemple trier les magasins de médicaments...mais je ne sais pas sous quelle forme la PC va continuer/communiquer là-dessus.
- M. C. Delétra: Est-ce que j'ose demander que lors du prochain rapport, si rien n'a été fait, vous puissiez pousser un petit peu pour qu'il y ait une évaluation qui soit faite? Idéalement ce serait au niveau du Canton car on a pu observer des couacs au niveau national, à Morges j'ai l'impression que les choses se sont plutôt bien passées. Je trouve dommage de ne pas profiter d'une situation d'engagement réelle pour pouvoir fonder une expérience pour la suite. J'aimerais vraiment que la commune d'Etoy, une parmi les soixante-deux communes de la PC, pousse un peu notre état-major qui a parfois de la peine à s'autoévaluer.
- M. J.-M. Schlaeppi: Je veux bien en parler mais je pense que de toutes façons le Covid étant une expérience très particulière pour la PC, il y aura un retour d'une manière ou d'une autre. Je tiens à relever aussi que pour cette période assez terrible du Covid la région OFPC Morges s'est alliée avec L'OFPC Ouest aussi pour faire un grand groupe, avec celui de Nyon pour faire un plus grand bataillon. Je vais tâcher d'en parler au commandant.
- M. I. Golay: J'ai eu l'occasion de faire un cours de premiers secours avec les paysannes avant le Covid et on a passé en revue le défibrillateur qui se trouve par exemple sur la place du village. Ils organisent dans les communes, cela a été fait à Lully, je ne pense

pas que cela puisse se refaire dans l'immédiat à cause des conditions sanitaires, des journées d'information à la population où les gens sont invités à venir à la maison de commune afin de partager un moment avec des professionnels sur cet appareil, comment il fonctionne, pouvoir le voir, le toucher, afin de se rendre compte de ce qui se trouve derrière cette porte si on en avait besoin le cas échéant. Il est vrai que c'est d'une simplicité enfantine et je trouvais que c'était une approche intéressante. Si la commune avait l'envie de mettre une fois en place une journée d'information à ce sujet, j'ai éventuellement un contact à vous transmettre. La deuxième chose, j'aurais voulu savoir s'il y avait toujours une ronde qui est faite par les Securitas au niveau de la commune ou quelque chose la nuit? Parce que comme toutes les pratiques ont repris, y compris celles de la nuit, j'ai presque regretté d'être confinée parce que par une nuit passée pas trop froide, le lendemain matin il a fallu remettre les containers en places... c'est un problème qui est connu et qui revient chaque été.

- M. J.-M. Schlaeppi: Il y a toujours la ronde Securitas mais il faut évidemment qu'ils passent au bon moment. On a aussi des rondes effectuées par la Gendarmerie, qui passe quelquefois au bon moment, c'est assez rare mais cela arrive.
- M. F. Chappuis: J'aimerais d'abord remercier la générosité de la Municipalité concernant les cartes journalières CFF. Le confinement a fait que beaucoup de ceux qui en avait fait l'acquisition n'ont pas pu les utiliser. Dans un premier temps les responsables ont dit qu'il n'y aurait pas de remboursement mais des possibilités d'échanges et tout dernièrement la générosité a augmenté encore d'avantage puisque lesdites cartes ont pu être remboursées, merci à qui de droit. Deuxièmement nous avions brièvement abordé le sujet de la pollution lumineuse l'année passée. Vous savez que certaines communes suppriment tout éclairage à partir de 22h, c'est évidemment un peu exagéré. Quand je vois Etoy, cela me fait penser à un Kibboutz israélien, qui je vous le rappelle sont éclairés pour des questions de sécurité. Je pense qu'on pourrait supprimer la moitié des éclairages candélabres.
- M. C. Viquerat: Nous avons terminé fin de l'année dernière une étude sur l'inventaire complet de tous les lampadaires, de leur technologie... Une série de recommandations, propositions a été préparée. Un de nos objectifs post Covid est de pouvoir lancer la Commission vraisemblablement d'urbanisme pour nous aider à étudier cette problématique. L'idée est de partager la commune en plusieurs secteurs et de travailler par secteur car je pense qu'on ne peut pas généraliser une règle sur l'ensemble.
- M. C. Fürer: On a entendu parler un peu avant du projet Etoy Aujourd'hui. Qu'en est-il de ce projet à l'heure actuelle, est-ce qu'il est toujours sur les rails, est-ce qu'on a une nouvelle date?
- M. J. Fernandez Syndic: Nous allons reprendre tout ça, on a été un peu coupés dans notre élan. J'ai recontacté M. Müller, il faut qu'on fixe une date, voir celles qui sont encore disponibles puisque nous

ne sommes pas les seuls intéressés. Cela devait être la première du Canton de Vaud chez nous, ce qu'il en sera par la suite, je n'en sais rien. Mais en tous cas ce n'est pas perdu.

- M. P. Lüthi: Où en est-on sur l'enquête à propos des dégradations de la fameuse nuit du 31 décembre? Est-ce qu'il y a eu une approche avec la police ferroviaire? Parce que j'ai l'impression qu'on pourrait se servir des caméras qu'il y a un peu partout.

- M. J.-M. Schlaeppi : Nous aimerions bien aussi que cette affaire se termine et trouver quelques personnes. Pour l'instant toutes les démarches entreprises avec la gendarmerie n'ont pas donné grand-chose, même les images n'ont rien donné. Mais ça continue, la gendarmerie continue à faire ses recherches mais c'est compliqué malheureusement.
- M. E. Piguet: Une question par rapport à l'ancien centre sportif Gems, à l'école, qu'en est-il ?
- M. J. Fernandez Syndic: C'est un joli serpent de mer quand même. On est toujours en négociations, on tente de le faire rouvrir, on a fait des propositions au propriétaire, j'ai eu un contact la semaine dernière avec le représentant du propriétaire qui m'a demandé de patienter encore un peu. On souhaite que ce centre puisse rouvrir à la rentrée au plus tard, des clubs intéressés pour le fonctionnement sont sur les rangs. Maintenant il faut que le fonds se prononce sur la validité de ces propositions et si on pourra les mettre en route. On reste optimistes de pouvoir le faire d'ici la rentrée. Il y a une grosse demande notamment pour la salle de gym et pour la piscine puisqu'il y a un manque de ville d'eau malgré l'ouverture prochaine de la piscine de St Prex. En ce qui concerne l'école, beaucoup de propositions ont été aussi faites, c'est dans les mains du propriétaire.
- M. E. Piguet : J'ai entendu qu'une motion a été déposée au Grand Conseil pour voir si on ne pouvait pas faire un gymnase à la place. Est-ce que cette voix a été suivie ?
- M. J. Fernandez Syndic : C'est une interpellation faite par le député M. N. Suter. Pour l'instant, à ma connaissance le Conseil d'Etat n'y a pas encore répondu.

Le Président lève la séance en souhaitant une bonne soirée, un bon été sur territoire Suisse et un bon retour à tous.

Séance levée à 22h30

Prochaine séance : 14 septembre 2020 – 20h00

Le Président

La Secrétaire

Luc Magnollay

Fanny Gantin